

Objet Contribution à l'enquête publique du PLUi

De Marion PARROT-GIBERT <marion.parrot-gibert@cen-auvergne.fr>

À enquete publique plui <enquete.publique.plui@mezenclairemeygal.fr>

Date mercredi 27 septembre 2023 16:46:13

Bonjour,

Veillez trouver ci joint la contribution du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne à l'enquête publique.

Merci de me confirmer la bonne réception de ce mail,

Cordialement

Marion Parrot-Gibert, Chargée de projets

Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne, Antenne Haute-Loire

Le bourg, 43230 Chavaniac Lafayette

Tel : 04.71.74.62.21

www.cen-auvergne.fr

Pièces jointes

avis enquete-Cen auv_v2.pdf (670 kB)

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL (PLUI) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
MEZENC LOIRE MEYGAL

Avis technique du CEN Auvergne, le 26 Septembre 2023

Préambule : Présentation du CEN Auvergne, un partenaire expert des milieux humides et de la dynamique fluviale

Les CEN sont des acteurs locaux qui ont des missions définies à l'article L 414-11 du code de l'environnement. En lien avec son agrément délivré par l'Etat et la Région, le CEN Auvergne partage, avec les 5 autres CEN de la région, un Plan d'action Quinquennal qui a été construit autour de trois priorités déclinées en objectifs opérationnels. La thématique des milieux aquatiques, et notamment la préservation des zones humides, y tient une place importante.

Le CEN Auvergne est impliqué depuis plus de 30 ans sur les territoires. Il s'investit dans la préservation des espèces, des habitats naturels ou semi-naturels, de la biodiversité et des paysages en Auvergne par la constitution d'un réseau de sites via la maîtrise foncière et d'usage.

Sa stratégie d'action est construite autour de 3 axes :

- **Préservation d'un réseau de sites par la maîtrise foncière et d'usage.** Sur le territoire de la Haute-Loire, ce réseau porte plus particulièrement sur les zones humides et les sites alluviaux au travers d'une soixantaine de sites.
- **Appui aux politiques publiques en faveur de la biodiversité :** En tant qu'expert membre de nombreux comités, le CEN Auvergne accompagne et soutient les politiques publiques en proposant des actions positives à conduire sur les territoires. Il intervient également comme opérateur sur le terrain dans leur mise en œuvre en animant par exemple des sites Natura 2000 ou en portant des actions dans le cadre de Contrats Territoriaux des Agences de l'Eau.
- **Valorisation, partage et transfert de compétences.** Le CEN Auvergne s'attache à sensibiliser le plus grand nombre sur les questions de biodiversité, avec notamment une mission importante d'information et de formation auprès des socio-professionnels, des étudiants, et des entreprises.

Implication du CEN Auvergne sur la thématique de la préservation des milieux aquatiques sur le territoire de la Communauté de Communes de Mézenc Loire Meygal

- **Contrats Territoriaux Loire Montagnes, Loire Affluents Velaves et Lignon du Velay:** Au travers de ces outils, le CEN Auvergne est maître d'ouvrage des actions « d'animation zones humides » en partenariat avec l'EPAGE Loire Lignon, structure animatrice des 3 Contrats. L'animation zone humide vise notamment à accompagner les porteurs de projets pour une prise en compte des zones humides. Cela concerne en particulier le soutien aux collectivités lors de la réalisation de documents d'urbanisme, de projets d'aménagements ou de règlements des boisements pour les informer et assurer une meilleure prise en compte des zones humides.
Le CEN Auvergne porte également des études et des travaux de restauration des zones humides.

- **Animation Territoriale zones humides à l'échelle régionale :** Pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région et la DREAL, le CEN Auvergne a, entre autre, pour mission de relayer le porter à connaissance des données zones humides, accompagner la réalisation d'inventaire et recenser les données zones humides disponibles afin de les valoriser au niveau national.

PLUi Mézenc Loire Meygal

Les documents du PLUi mis à disposition dans la cadre de l'enquête publique par la Communauté de communes Mézenc Loire Meygal le 28 Aout 2023 montrent le souhait des communes de se développer tout en respectant l'environnement et les ressources naturelles. Il s'agit ici d'un **objectif ambitieux important à souligner et à saluer**.

Cet objectif ambitieux est décliné de manière opérationnel, notamment sur le volet zones humides. Ainsi l'objectif 4.1 du PADD qui vise à « Protéger un environnement naturel de grande qualité, support du cadre de vie du territoire » prévoit de « Préserver les cours d'eau et les milieux associés par leur inconstructibilité ».

Pour préserver les zones humides et les nombreux services qu'elles nous rendent les élus de la Communauté de communes Mézenc Loire Meygal, ont ainsi fait le choix de les protéger par une prescription particulière du règlement du PLUi : « Toutes les constructions et installations nouvelles sont interdites, nonobstant celles autorisées dans la zone du PLUi, à l'exception des aménagements nécessaires à la préservation des zones humides. Les exhaussements, affouillements de sols, dépôts ou extractions de matériaux, assèchements et mises en eau sont interdits sauf dans les cas de mise en œuvre de mesures de restauration des zones humides. »

Le CEN Auvergne souhaite appuyer ce choix qui répond aux enjeux du territoire. Cependant, **des lacunes sur les connaissances disponibles sur le territoire et leur déclinaison graphique dans les cartes communales sont relevées par le CEN Auvergne et nous paraissent présenter un décalage entre cette ambition et la réalité du PLUi tel que présenté dans l'enquête publique.** Les éléments d'analyse présentés ci-après listent les points de vigilance et les lacunes qui paraissent indispensables à corriger avant la validation finale du PLUi.

Rapport de présentation

La liste des données zones humides disponibles sur le territoire n'est pas complète. Le CEN souhaite porter à la connaissance de la Communauté de communes Mézenc Loire Meygal l'existence de deux inventaires réalisés par l'ONF en 2019 et en 2022, sur les zones humides forestières.

D'autre part, comme mentionné dans l'état initial de l'environnement, les inventaires ne peuvent pas être exhaustifs, ils évoluent dans le temps. Ainsi dans le cadre de ses missions d'animation au sein des Contrat Territoriaux, le CEN Auvergne a été amené, depuis 2020, à compléter, au fil de l'eau, les données relatives aux zones humides. Le CEN n'ayant pas été consulté pour fournir ces données, elles ne sont actuellement pas intégrées aux cartes communales.

Le CEN se rend disponible pour transmettre l'ensemble de ces données afin d'actualiser les cartes communales.

L'état initial fait mention du caractère non exhaustif des inventaires et précise que des prospections complémentaires dans le cadre du PLUi ont été réalisés.

Le CEN souhaite saluer cette initiative qui démontre le véritable souhait des élus de préserver les zones humides. Dans le cadre de ses missions d'animation territoriale au niveau régional, le CEN Auvergne souhaiterait que lui soit transmis ces données afin de réaliser sa mission de bancarisation des données produites sur le territoire auvergnat pour le compte des acteurs de bassin dont l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Règlement Graphique

- Intégration des zones humides inventoriées dans les règlements graphiques des cartes communales

La Communauté de Communes Mézenc Loire Meyal a souhaité retranscrire l'enjeu de préservation des zones humides via une prescription particulière. Pour être efficace, ces prescriptions doivent figurer sur les cartes réglementaires communales. **Cependant les données zones humides issues des inventaires du Bureau d'études Cesame sur le territoire du Lignon du Velay et Loire Affluent Vellave ne figurent pas sur les cartes communales.** Les zones humides inventoriées sur ces territoires ne bénéficient donc pas d'une protection forte, comme le souhaite la collectivité. Les communes concernées sont : Les Vastres, Fay-sur-Lignon, Chaudeyrolles, Champclause, Queyrières, Saint-Julien-Chapteuil et Saint-Pierre-Eynac.

Afin de rendre efficient le règlement sur les zones humides, **le CEN Auvergne demande l'intégration des données zones humides à toutes les cartes communales citées, de manière à ce que le PLUi soit compatible avec les enjeux des SAGE Loire Amont et Lignon du Velay.**

- Identification de zones humides non inventoriées sur des secteurs AU ou U

Comme évoqué précédemment, les inventaires zones humides ne peuvent être exhaustifs. Dans le cadre de ses missions, le CEN Auvergne a souhaité étudier les propositions de zonage du PLUi. Cela a permis d'identifier 14 zones humides situées sur des zonages U ou AU :

- **6 zones humides identifiées dans les inventaires existants (inventaire des zones humides sur le haut bassin de la Loire réalisé par le CEN Auvergne) ;**
- **1 zone humide inventoriée dans le cadre du PLU ;**
- **7 zones humides localisées dans le cadre de prospections récentes réalisées par le CEN Auvergne. Elles se situent sur les communes de Saint-Julien Chapteuil, Saint-Pierre-Eynac, Lausonne et Lantriac.**

A noter également que 6 autres zones humides potentielles n'ont pas pu être prospectées pour vérifier la réalité de leur caractère humide.

Le CEN se tient à disposition pour transmettre ces données et accompagner les communes concernées. En l'absence de prise en compte par le PLUi de ces éléments, tout projet d'aménagement sur ces secteurs sera soumis à la doctrine Eviter - Réduire – Compenser.

Conclusion :



Le CEN Auvergne à travers cet avis souhaite souligner le travail réalisé et la volonté affichée de la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal de protéger les zones humides. Cependant les quelques lacunes au sein du dossier présenté à l'enquête publique en terme d'affichage de données et de précisions dans la prise en compte des zones humides, ne permettront pas de répondre pleinement aux objectifs affichés en terme de développement durable. Il conviendrait donc de compléter le dossier en intégrant les observations qui précèdent.

Le CEN Auvergne se tient par ailleurs à la disposition de la communauté de communes pour des conseils ou tout autre apport d'expertise qui pourrait lui paraître utile.

Avis rédigé le 26 septembre 2023

Eliane Auburger

Présidente du CEN Auvergne

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a horizontal stroke across it, positioned below the name of the signatory.